FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
ZEP RING MASTER ALL PURPOSE BATHROOM CLEANER QT 12CT

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom de la matière	:	ZEP RING MASTER ALL PURPOSE BATHROOM CLEANER QT 12CT
Numéro de la matière	:	000000000000184611

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société	:	Zep Inc.
Adresse	:	11627 - 178 Street Edmonton, Alberta T5S 1N6 Canada
Téléphone	:	Services de conformité - 877-428-9937

Numéros d'appel d'urgence		
Pour toute information sur la fiche technique	:	Services de conformité - 877-428-9937
Pour toute urgence médicale	:	Numéro gratuit 877-541-2016 - Tous les appels sont enregistrés
Pour toute urgence liée au transport	:	CHEMTREC: 800-424-9300 - Tous les appels sont enregistrés.

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée	:	ENTRETIEN DE LA SALLE DE BAIN

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Aspect	liquide
Couleur	vert
Odeur	caractéristique

Classification SGH

Corrosion cutanée	:	Catégorie 1

Lésions oculaires graves : Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :

Corrosion

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention:
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Elimination:
P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	Concentration [%] *
acide orthophosphorique	7664-38-2	>= 10 - < 30
urée, chlorhydrate	506-89-8	>= 10 - < 30

acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium	68439-57-6	>= 5 - < 10
Alcools en C9-11 éthoxylés	68439-46-3	>= 5 - < 10
chlorure d'hydrogene	7647-01-0	>= 1 - < 5

* Les pourcentages exacts des substances indiquées sont conservés en tant que secrets commerciaux.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés	:	Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration, durée de contact). Les effets sont immédiats et retardés. Les symptômes peuvent inclure boursouflure, irritation, brûlures et douleur. Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Avis aux médecins	:	Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être retardés.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	:	Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	:	Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone Fumée Composés du phosphore Composés chlorés Oxydes de soufre Oxydes d'azote (NOx)
Méthodes spécifiques d'extinction	:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Information supplémentaire	:	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Équipements de protection particuliers des pompiers	:	Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Utiliser un équipement de protection individuelle.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	:	Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Conditions de stockage sures	:	Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
Matières à éviter	:	À conserver à l'abri des bases et des alcalis. Agents oxydants

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
acide orthophosphorique	7664-38-2	TWA	1 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	3 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	1 mg/m3	CA BC OEL
		STEL	3 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP	1 mg/m3	CA QC OEL
		VECD	3 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	1 mg/m3	ACGIH
		STEL	3 mg/m3	ACGIH

chlorure d'hydrogene	7647-01-0	(c)	2 ppm 3 mg/m3	CA AB OEL
		C	2 ppm	CA BC OEL
		P	5 ppm 7.5 mg/m3	CA QC OEL
		C	2 ppm	ACGIH

Mesures d'ordre technique : ventilation efficace dans toutles les zones de traitement

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

Protection des mains

Matériel : Gants de protection

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique	:	liquide
Couleur	:	vert
Odeur	:	caractéristique
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	< 1
Point de fusion/point de congélation	:	Donnée non disponible
Point d'ébullition	:	100 °C
Point d'éclair	:	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1.2 g/cm3
Masse volumique apparente	:	Donnée non disponible
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	soluble dans l'eau froide, soluble dans l'eau très chaude
Solubilité dans d'autres solvants	:	non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	non déterminé
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Stable
Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Conditions à éviter	:	Donnée non disponible
Matières incompatibles	:	Oxydants Bases
Produits de décomposition dangereux	:	Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée). Oxydes de phosphore

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets potentiels sur la santé

Condition médicale aggravée	:	Aucun(e) à notre connaissance.
Symptômes d'une surexposition	:	Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration, durée de contact). Les effets sont immédiats et retardés. Les symptômes peuvent inclure boursouflure, irritation, brûlures et douleur. Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être retardés.

Cancérogénicité:

IARC	Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
ACGIH	Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par ACGIH.
	Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par ACGIH.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 3,693 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Alcools en C9-11 éthoxylés:
Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: 1,400 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Remarques: Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Information écologique supplémentaire	:	Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus	:	Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Emballages contaminés	:	Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transportation Regulation (TDG) / Règlement Pour Le Transport (TMD): (Canada):

UN3264, CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S., (PHOSPHORIC ACID, HYDROCHLORIC ACID), 8, II - Quantité limitée

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IMDG (Vessel):

UN3264, CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S., (PHOSPHORIC ACID, HYDROCHLORIC ACID), 8, II - Quantité limitée

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Cargo Air):

UN3264, Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s., (PHOSPHORIC ACID, HYDROCHLORIC ACID), 8, II

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Passenger Air):

UN3264, Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s., (PHOSPHORIC ACID, HYDROCHLORIC ACID), 8, II

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: 49 CFR (USA):

UN3264, Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s., (PHOSPHORIC ACID, HYDROCHLORIC ACID), 8, II - Quantité limitée

Ce produit, tel que livré au consommateur, est conforme aux exigences d'emballage pour l'expédition par transport routier en vertu de la réglementation canadienne sur le Transport des marchandises dangereuses. Les autres classifications relatives au transport indiquées ci-dessus le sont uniquement à titre de référence et ne garantissent pas que l'emballage convient à l'expédition du produit en vertu de ces autres réglementations du transport.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du RPD et la FS contient tous les renseignements qu'exige le RPD

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

LIS	Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
TSCA	Dans l'inventaire TSCA

Pour de plus amples renseignements sur le type de notification exigé pour d'autres régions, veuillez communiquer avec le groupe réglementaire du fabricant.

Légende applicable aux acronymes d'inventaire et aux zones de validité :

TSCA (USA), LIS (Canada), LES (Canada)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

WHMIS - GHS information sur l'étiquette:

Pictogrammes de danger :

Corrosion

Mention d'avertissement : **Danger:**

Mentions de danger : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence :

Prévention: Se laver la peau soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Elimination: Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Version:	1.4
Date de révision:	12/21/2025
Date d'impression:	05/14/2026

Nous croyons que les présentes affirmations, informations techniques et recommandations sont fiables, mais elles sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les informations de ce document s'appliquent à ce composant spécifique tel que fourni. Elles peuvent ne pas être valides pour ce matériel si celui-ci est utilisé en combinaison avec n'importe quel autre composant. Il incombe à l'utilisateur de mener ses propres recherches pour déterminer la pertinence et l'applicabilité des informations fournies dans le cadre de ses besoins particuliers. La présente fiche technique a été élaborée par l'organisme des services de conformité désigné pour ce fabricant, fournisseur ou distributeur.